

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 58

présenté par

M. Dive

à l'amendement n° 12 de M. Bompard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition de suppression de cet alinéa repose sur la confiance en la capacité des acteurs de la filière à parvenir à un accord sans intervention extérieure. En éliminant le recours automatique au médiateur, on encourage l'autonomie des parties prenantes dans la négociation. Aussi, cela permet de garantir que les négociations interprofessionnelles restent un processus autonome.